

ADOPTION DU BUDGET 2024 ET ÉLECTIONS À LA PRÉFECTURE

MONT-JOLI, LE 22 NOVEMBRE 2023 – Le Conseil des maires de la MRC de La Mitis a adopté un budget équilibré de 17,6 millions de dollars pour 2024 lors de la séance publique du 22 novembre. Lors de cette même séance, les membres du conseil ont réélu le préfet sortant et maire de Price, Bruno Paradis, pour un quatrième mandat de deux ans.

Pour l'année 2024, la MRC de La Mitis dispose d'un budget global de 17,6 millions de dollars, enregistrant une augmentation de 7,5 % par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des coûts pour les services de transport collectif et adapté de personnes, le traitement des matières résiduelles, le service d'évaluation et la diminution des revenus de la cour municipale sont les principaux éléments de variation. Cependant, grâce aux affectations de surplus, l'augmentation des quotes-parts des municipalités est limitée à 8,7 %.

Le budget de la MRC est dédié aux diverses responsabilités incombant à l'organisation, notamment planifier l'aménagement du territoire de La Mitis, favoriser la mise en commun des services, soutenir la prise de décisions pour plusieurs municipalités, appuyer le développement durable du territoire et contribuer au sentiment d'appartenance régionale.

Plus spécifiquement, le budget 2024 de la MRC de La Mitis est composé de :

- 28,5 % de revenus provenant de l'énergie éolienne (5 millions)
- 28,5 % de quotes-parts versées par les municipalités (5 millions)
- 29 % de subventions gouvernementales (5,2 millions)
- 14 % de revenus divers (2,4 millions)

Les quotes-parts versées par les municipalités leur permettent d'accéder collectivement à des services qui, s'ils étaient gérés de manière individuelle, seraient moins avantageux en termes de coûts et de temps. De plus, la MRC contribue au soutien de divers organismes offrant des services essentiels pour tous les citoyens mitissiens, comme la gestion des matières résiduelles et le transport collectif de personnes.

Les revenus générés par l'énergie éolienne constituent un atout majeur pour La Mitis. En 2023, un montant de 2 millions de dollars provenant de ces revenus a été directement reversé aux municipalités, leur permettant ainsi de réduire l'impact du coût de leur quote-part. De plus, ces revenus permettent de jouer un rôle de catalyseur et de soutien pour de nombreux projets au sein de La Mitis, qu'ils soient administrés par la MRC ou par les municipalités elles-mêmes.



DÉFIS ET PERSPECTIVES

L'année 2023 a marqué un tournant avec le retour à la normale post COVID-19. La MRC, à l'instar de beaucoup d'organisations, est confrontée à des défis liés à la pénurie de main-d'œuvre, un enjeu organisationnel commun aux organisations municipales. En 2024, la MRC compte soutenir les 16 municipalités du territoire relativement aux enjeux de déclin démographique, du vieillissement de la population et de la pénurie de travailleurs. L'augmentation de la vitalité des municipalités en 2024 est en effet un défi que l'ensemble des élus désirent relever.

En dépit des difficultés relatives à la main-d'œuvre, la MRC de La Mitis continue d'opérer efficacement. L'année 2024 est accueillie avec optimisme et plusieurs projets sont sur le point d'être lancés. Le Conseil de la MRC, motivé et dynamique, est à la barre pour naviguer à travers ces initiatives.

ÉLECTION DU PRÉFET

Le mois de novembre 2023 marquait l'échéance du mandat de deux ans du préfet des dernières années, Bruno Paradis. « Je me suis dévoué corps et âme pendant les six ans où j'ai eu le privilège d'être préfet, il y a un bel esprit d'équipe et de beaux projets dans la MRC, pour lesquels j'ai le goût de continuer », a déclaré M. Paradis avant l'ouverture des élections à la préfecture.

Les membres du conseil ont procédé au vote et, à l'issue du suffrage, M. Paradis a obtenu, sans opposition, le quatrième mandat qu'il souhaitait. Le conseil a également réélu à l'unanimité M. Georges Deschênes à titre de préfet suppléant.

ÉLARGISSEMENT DE L'AUTOROUTE 20 ENTRE RIMOUSKI ET MONT-JOLI

Le Conseil de la MRC a approuvé à l'unanimité une résolution sollicitant de la ministre des Transports et de la Mobilité durable Geneviève Guilbault et du gouvernement du Québec la mise en œuvre d'un projet d'élargissement à quatre voies du segment de l'autoroute 20 entre Rimouski et Mont-Joli.

Cette demande est justifiée par le volume de trafic moyen annuel s'élevant à 8 100 véhicules quotidiens et un trafic moyen journalier en période estivale atteignant 9 500 véhicules. La résolution souligne aussi que, de 2004 à 2021, on a dénombré plus de 1 144 accidents sur cette portion de route, y compris plus de 200 accidents ayant entraîné des blessures graves ou mineures et 24 accidents mortels.

À propos de la MRC de La Mitis

La MRC de La Mitis est un gouvernement municipal de juridiction provinciale, dirigée par les maires et mairesses des 16 municipalités du territoire mitissien. Elle assure la planification et facilite le développement cohérent de son territoire selon les principes du développement durable, et ce, par des actions de mise en commun de services, de concertation et de service-conseil destinés aux municipalités, aux organisations et aux individus.

- 30 -

Source :

Adeline Mantyk
Responsable en communication et marketing
418 775-8445 poste 2201
amantyk@mitis.qc.ca

